

# ACCORDS LOCAUX : PRIS EN OTAGE PAR LA DIRECTION

## Rappel du contexte :

A la fusion ANPE/Assedic, la DG et les organisations syndicales ont maintenu les accords locaux pour préserver les avantages des agents.

A la fusion des régions, la DG a décidé **unilatéralement** que les accords locaux continueraient à s'appliquer sur leur territoire d'origine.

D'où une inégalité de traitement et de salaire dans le même établissement juridique que constitue aujourd'hui **PE Occitanie**. Face à cette situation inique (« à travail égal, salaire égal » dans un même établissement), certains agents du territoire Est ont saisi le Conseil de Prud'hommes de Montpellier pour demander le rattrapage des salaires des trois dernières années (le seuil légal maximal). Ils ont gagné en 1ère instance avec le doublement de la somme par des dommages et intérêts. La direction a fait appel mais la date du rendu n'est pas encore connue.

D'autres agents ont suivi et, devant l'augmentation des contentieux, la direction a dénoncé les accords locaux d'Occitanie en novembre 2021. Il s'agit de **la prime repas (ex Midi-Pyrénées), des primes transports (Midi-Pyrénées et Languedoc) et de la cotisation vieillesse sur les temps partiels (Midi-Pyrénées)**.

## La réalité sur les négociations en cours :

Les négociations ont alors commencé avec les organisations syndicales représentatives en région et, au vu de la situation, le Directeur Régional a essayé d'obtenir de la direction les moyens de créer une situation conforme à l'équité pour l'ensemble de la région.

Malheureusement la DG persiste et signe, refusant d'allouer un budget supplémentaire. Ainsi la direction préfère prendre le risque de générer de nouvelles actions auprès des prud'hommes plutôt que de se mettre en conformité avec la loi.

La proposition de la DG est également brutale pour tous les salariés : elle permet de préserver « à peu près » le pouvoir d'achat des agents ex-Midi Pyrénées mais ne corrige en rien l'inégalité de traitement au détriment des agents ex-Languedoc.

Son chantage va même plus loin car en cas de non-signature d'un accord régional, les agents ex-Midi-Pyrénées perdront leurs avantages lors de leurs deux prochaines promotions, ils seront en effet "absorbés", comme cela se passait pour l'article 19 de l'ancienne CCN.



Et n'oublions pas que ne pas signer, c'est aussi faire perdre aux salariés 100 millions d'euros sur 10 ans, et les rendre à la direction sans perspective de redistribution en région...

### Les positions des organisations syndicales :

**Une** a refusé de signer dès le démarrage le protocole de négociation, rejetant d'entrée de jeu le principe même de la négociation.

**Certaines** considèrent déjà que tout est perdu et vous incitent à débiter une action auprès des Prud'hommes alors même que les rencontres se poursuivent et que rien n'est acté définitivement.

**Certaines** vous abreuvent de chiffres et de calculs savants pour mieux vous perdre et vous faire peur.

**Certaines** semblent même se réjouir et communiquent tous azimuts pour renforcer la dégradation d'un climat social déjà bien mis à mal par la situation.

**Nous, CFE CGC Métiers de l'emploi**, déplorons le cynisme de la Direction Générale.

**Nous, CFE-CGC Métiers de L'Emploi**, sommes un syndicat responsable qui ne veut pas faire perdre d'argent et de pouvoir d'achat aux agents.

**Nous, CFE-CGC Métiers de l'emploi**, sommes attachés au maintien des acquis sociaux.

Alors nos délégués syndicaux régionaux continuent à se battre pour obtenir l'accord « **le moins pire possible** » et même obtenir des avancées significatives dans l'intérêt de tout le personnel.

Nous ne lâchons rien tant que la négociation ne sera pas terminée.

Dans cette perspective, nous ne communiquons pas sur tel ou tel chiffre qui pourrait être remis en cause lors de la prochaine séance.

**Nous ne donnerons que des informations définitives et fiables.**

Nous sommes réalistes, et ne voulons pas vous leurrer ou vous instrumentaliser : l'élargissement des anciens accords à toute la région est **IMPOSSIBLE**. Mais nous restons force de proposition et essaierons jusqu'au bout de défendre vos droits.

